

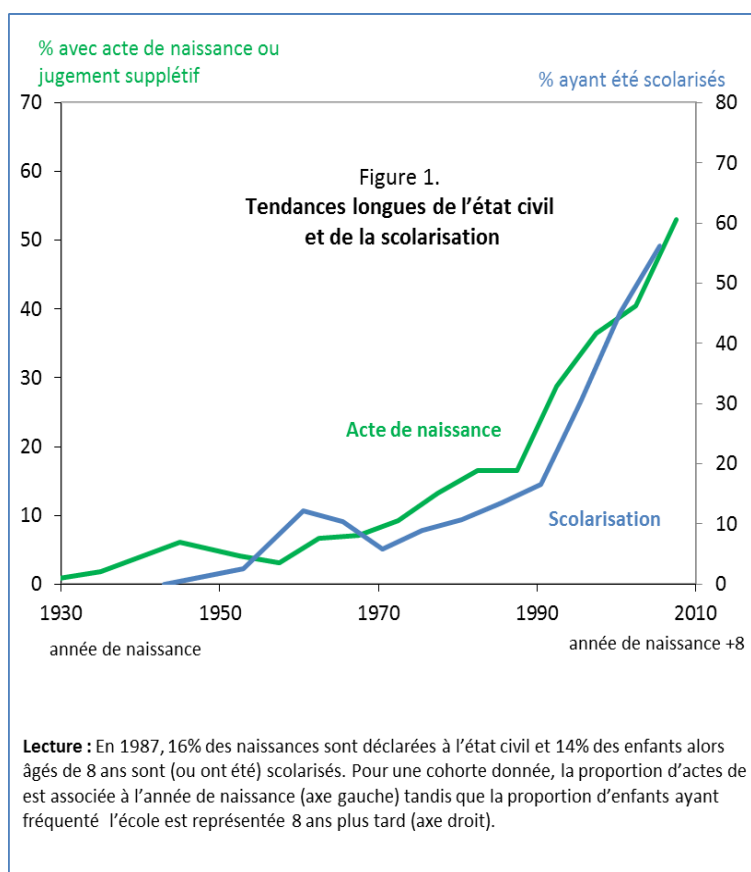
## L'environnement familial joue-t-il sur la déclaration des naissances à l'état civil ?

Avec la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), disposer d'un acte de naissance est reconnu comme un droit fondamental de l'enfant, prouvant son identité et permettant de faire valoir ses droits. La question de l'état civil est désormais inscrite à l'ordre du jour des programmes internationaux. Depuis vingt ans, des efforts importants sont réalisés à la fois pour promouvoir l'enregistrement des naissances et pour mesurer le niveau, la progression et les facteurs de la déclaration. L'un des volets du projet DyPE porte précisément sur la diffusion du recours à l'état civil et ses modalités, dans une population où la démarche déclarative était rare (10%) jusqu'aux années 1980. La déclaration des naissances progresse-t-elle de façon uniforme au sein de la population ? Y a-t-il au contraire des différences entre les familles ? Est-ce que les chances d'être déclaré à l'état civil varient selon l'environnement familial où naît l'enfant ? Nous examinons ces questions<sup>1</sup> à partir d'un corpus couplant les données du recensement national de 2009 avec celles du projet Slam (encadré 1).

### Les années 1990 et l'essor de l'état civil

Les statistiques issues des enquêtes et recensements nationaux rendent compte d'un retard considérable dans le démarrage de l'état civil en Afrique subsaharienne mais aussi de progrès avérés depuis une quinzaine d'années. Selon l'Unicef (2013), la proportion d'enfants enregistrés y serait passée, en moyenne, de 42% à 49% entre 2000 et 2010. La situation se serait encore améliorée depuis, notamment en Afrique de l'Ouest, avec des niveaux qui se situeraient entre 65% et 85% dans la plupart des pays d'après les dernières enquêtes démographiques et de santé (2010-2014). Le Mali est en bonne position, avec un enregistrement (parmi les 0-4 ans) qui atteindrait 84% en 2012 (EDS) contre 58% en 2009 (Rec.) et 53% en 2006 (EDS).

Les villages étudiés affichent au recensement de 2009 un taux d'enregistrement des naissances comparable au niveau national (53%), similaire pour les filles et les garçons. Ce niveau est le résultat de progrès récents. L'état civil n'a décollé qu'à partir des années 1990, après des décennies d'évolution lente et chaotique (figure 1). Cet essor fait suite à la loi régissant l'état civil de 1987, consolidée par des politiques de décentralisation ultérieures (centres de déclaration ruraux, administration locale, sensibilisation à la déclaration...). Mais il s'inscrit aussi dans une évolution sociétale plus large, avec les débuts de la démocratie (1991), le développement de la scolarisation, l'augmentation des déplacements... Dans ce contexte, le besoin de « papiers » (carte d'identité, carte d'électeur, inscription scolaire...) se fait pressant et faire une déclaration dès la naissance, plutôt qu'un



<sup>1</sup> Ce texte reprend les grandes lignes d'un article à paraître : Hertrich Véronique et Catherine Rollet (sous presse), « État civil, sexe de l'enfant et environnement familial. Une étude exploratoire au Mali », in : Jacquemin M. et al. (Ed.), *Être fille ou garçon : regards croisés sur l'enfance et le genre au Nord et au Sud.*, Collections de l'Ined. Se reporter à l'article pour les références bibliographiques.

jugement<sup>2</sup> supplétif ultérieur, s'avère d'autant plus rationnel que la démarche est facilitée et encouragée. Finalement l'offre et la demande d'enregistrement convergent. On constate d'ailleurs une progression conjointe de l'état civil et de la scolarisation : la proportion de naissances déclarées à l'état civil correspond, grosso modo, à celle des enfants qui entrent à l'école primaire la même année (figure 1).

### **Environnement familial et déclaration des naissances : trois lignes de questionnement**

Par rapport à l'objectif d'enregistrement systématique des naissances, la progression de l'état civil se situe à mi-chemin : un enfant sur deux (0-4 ans) dispose d'un acte de naissance en 2009. Nous examinons l'influence que peut avoir l'environnement familial sur la pratique déclarative, en fonction de trois grilles de lecture.

1. *L'investissement dans le capital humain et les références à la « modernité ».* Si la déclaration de la naissance est une forme d'investissement sur l'enfant, un pari sur son avenir, alors on s'attend à ce qu'elle soit plus fréquente dans les familles qui expriment une ouverture vers des systèmes de valeurs et des projets dépassant le cadre local.

Quatre indicateurs mesurés à l'échelle du groupe domestique sont pris en compte : l'investissement scolaire récent (parmi les 7-19 ans) et plus ancien (parmi les adultes de 20 ans et plus) ; la religion majoritaire dans la zû (chrétienne ou traditionnelle) et l'existence d'une pratique ancienne de recours à l'état civil.

2. *La structuration de l'espace familial et la privatisation du rapport à l'enfant.* On envisage ici que le recours à l'état civil soit davantage le fait de familles qui affichent les signes d'une certaine privatisation des relations familiales, par exemple les groupes domestiques centrés sur une cellule nucléaire, tandis que la démarche serait moins fréquente dans les groupes domestiques élargis où les responsabilités à l'égard de l'enfant sont partagés par différents adultes et où les circuits de décision sont plus complexes. Cinq indicateurs portant sur la structure et la composition de la zû servent à tester cette hypothèse : taille, nombre d'enfants présents, structure mono ou polynucléaire, présence de la polygamie, âge du responsable de la zû.

3. *L'étendue du réseau familial comme facteur de diffusion.* Contrairement à l'idée que la densité du réseau relationnel constitue un frein à l'adoption de nouveaux comportements, ne peut-on pas soutenir la position inverse, à savoir que cette densité pourrait encourager des comportements novateurs comme la déclaration des naissances, par effet de mimétisme, d'entraînement et de mutualisation de la démarche ? On utilise pour cette hypothèse les indicateurs déjà cités sur la taille et la morphologie du groupe domestique et sur le recours passé à l'état civil.

#### **Encadré 1. Les données**

*Trois sources de données ont été utilisées : le recensement national de la population du Mali de 2009, l'enquête renouvelée du projet Slam (7 villages), et une réenquête de contrôle, en 2011, dans trois villages. Une fois appariées, les données du recensement (qui enregistre l'existence d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif pour chaque individu) et celles de l'enquête renouvelée (qui permettent de rattacher chaque individu à son groupe domestique) auraient dû suffire pour nos analyses. Cependant des résultats inattendus ont été constatés dans trois villages, où l'on a constaté une proportion importante de ménages dont tous les membres avaient un acte de naissance. En 2011, une réenquête dans ces familles a mis en évidence un biais d'enquêteur (avec une assimilation à tort des livrets de famille à des actes de naissance) et a permis de corriger les données pour deux des trois villages concernés. C'est cette base corrigée et limitée à 6 villages (3950 habitants, 1328 enfants de moins de 10 ans en 2009) que nous utilisons ici.*

*Les indicateurs sont calculés à l'échelle des groupes domestiques (zû). Ces unités économiques familiales comptent généralement plusieurs logements. Elles sont souvent de taille importante et de structure complexe : la moitié des enfants (0-12 ans) vivent dans une zû polynucléaire, et 60% dans une zû comptant au moins 10 personnes (Cf Be-DyPE n°2)*

### **La configuration familiale joue un peu, l'investissement dans le capital humain et les références à « la modernité » jouent beaucoup**

Pour tester ces hypothèses, nous avons évalué, au moyen d'une régression logistique (tableau 1), la probabilité pour un enfant âgé de moins de 10 ans au moment du recensement de 2009 d'avoir un acte de naissance en fonction des caractéristiques de son groupe domestique (zû). Ces caractéristiques, saisies au moment du recensement, sont utilisées à défaut d'information sur celles du groupe domestique au moment de la naissance ; nous considérons que si l'environnement familial conditionne significativement l'enregistrement des naissances, son influence ressortira en dépit de cette approximation.

<sup>2</sup> Le jugement supplétif remplace l'acte de naissance si le délai de déclaration (un mois après la naissance) a été dépassé. Il est délivré par le juge, sur requête payante et en présence de deux témoins. La démarche est généralement entreprise dans des situations particulières où l'acte de naissance est exigé : inscription scolaire, confection de passeport, mariage légal...

**Tableau 1. Régression logistique sur l'existence d'un acte de naissance.** Générations 2000-2009. 6 villages. Rapport des chances (*Odds ratio*). Source : RGPB-2009, enquête renouvelée et réenquête 2011.

Indicateurs	Odds ratio	Indicateurs	Odds ratio
<b>Sexe</b>		<b>Investissement en capital humain et "modernité"</b>	
Masculin	1 (ref)	<b>Investissement scolaire</b>	
Féminin	0,798	Parmi les jeunes générations : Au moins 50% des 7-19 ans présents dans la zû ont été scolarisés	
<b>Morphologie de la zû</b>		non	1 (ref)
<b>Taille</b> (nb de résidents)		oui	2,478 **
Moins de 7	0,976	Parmi les adultes.	
7 à 9	1 (ref)	Nb d'adultes (20 ans et plus) scolarisés dans la zû	
10 à 14	0,811	0	1 (ref)
15 à 19	1,104	1	1,062
20 & plus	1,303	2 & +	1,271
<b>Nb d'enfants de moins de 10 ans dans la zû</b>		<b>Pratique passée de l'état civil.</b>	
Moins de 5	1 (ref)	Nb d'adultes (20 ans+) ayant un acte de naissance dans la zû	
5 à 9	0,979	0	1 (ref)
10 à 14	0,577	1	2,848 **
15 & +	0,762	2 & +	5,512 **
<b>Structure mono/poly nucléaire de la zû</b> (Nb d'ho mariés)		<b>Religion majoritaire dans la zû</b>	
0-1	1 (ref)	Chrétienne	2,647 **
2	1,923 *	Animiste	1 (ref)
3 & +	1,832 **	<i>Effectifs</i>	1328
<b>Présence d'hommes polygames dans la zû</b>		Significatif au seuil de :	
non	1 (ref)	** 1 pour cent	
oui	0,789	* 5 pour cent	
<b>Âge du zûso</b>		ns non significatif au seuil de 5%	
Moins de 40 ans	1,46 *		
40 à 54 ans	1 (ref)		
55 ans et plus	0,684 *		

La première de nos hypothèses est confortée par les résultats : il existe une association très forte entre le recours à l'état civil et l'ouverture à des valeurs et des projets dépassant le cadre communautaire traditionnel.

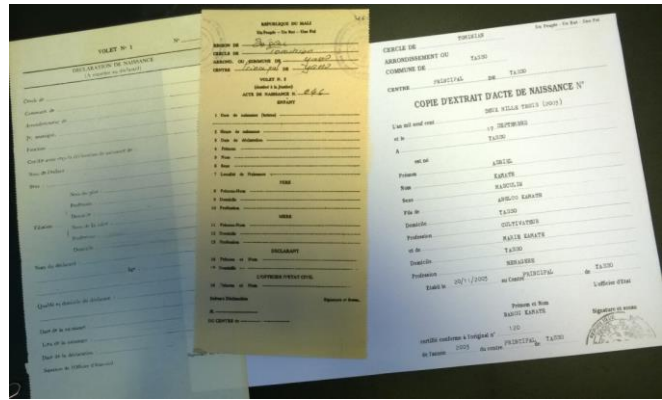
En effet toutes les variables qui rendent compte d'un investissement en capital humain au sein de la zû et de l'intégration de références dépassant le cadre culturel local sont très significatives. Le fait d'appartenir à une zû qui scolarise ses enfants, qui compte des adultes ayant un acte de naissance ou un jugement supplétif, ou qui est majoritairement chrétienne multiplie par 2,5 au moins la probabilité d'être enregistré à l'état civil. En comparaison, les variables sur la configuration du groupe domestique jouent peu. L'âge du responsable familial joue dans le sens attendu. La complexité de la structure familiale joue aussi, mais c'est l'hypothèse de diffusion (hyp. 3) qui l'emporte sur celle de la privatisation (hyp. 2). La probabilité d'avoir un acte de naissance est en effet plus élevée quand l'enfant appartient à une structure polynucléaire plutôt qu'à une unité resserrée sur un seul noyau nucléaire. Les autres variables n'ont pas d'effet significatif.

En définitive, ces résultats invitent à placer le recours à l'état civil dans le cadre d'une dynamique de développement social et de désenclavement local. Ce sont en effet très clairement les pratiques qui témoignent d'une mobilisation en faveur de l'école et celles qui jouent sur l'accessibilité et la banalisation de la démarche administrative qui expliquent la démarche déclarative.

Véronique Hertrich et Catherine Rollet

### Échanges avec l'ANR

- La demande de prolongation d'un an du projet DyPE a reçu une réponse favorable de la part de l'ANR. Le projet, lancé en décembre 2012, se terminera le 30 novembre 2016. Un rapport scientifique doit être transmis à l'ANR dans les 2 mois suivant la fin du projet, soit avant le 31 janvier 2017. Un rapport financier est également à remettre.
- Un compte-rendu du projet à 30 mois a été remis à l'ANR le 29 septembre 2015.



a

### Recrutement : Pascaline Feuillet et Emma Lherm rejoignent l'équipe DyPE

Suite à la campagne de recrutement lancée en septembre 2016, 37 candidatures ont été enregistrées et 4 d'entre elles ont été présélectionnées pour une évaluation plus approfondie (sur mémoire, exercices écrits et audition orale). Deux candidates ont été retenues, Pascaline Feuillet et Emma Lherm, toutes deux titulaires d'un M2 en démographie. Elles débiteront en janvier 2016 un contrat de chargée d'études de 12 mois (11 mois sur financement ANR + 1 mois sur financement INED).

### Plénière et ateliers de février-mars 2016.

Il avait été envisagé d'organiser en 2016 une semaine d'atelier collectif et la réunion plénière annuelle à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), dans les locaux de l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest. L'objectif était de faciliter la participation de nos collègues universitaires maliens Joseph Diarra et Alexis Dembele, qui ne peuvent se libérer de leurs tâches universitaires en cette période de l'année. Malheureusement en raison du classement de la ville de Bobo-Dioulasso en zone d'insécurité « orange », cette option n'est plus envisageable. L'alternative retenue est d'organiser ateliers et plénière à Nice, sur invitation de Marie Lesclingand.

*L'atelier se tiendra donc à Nice du 29 février au 4 mars, avec une réunion plénière fixée le 3 mars 2016.*

### Présentations en séminaires et colloques (août-décembre 2015)

- Masquelier Bruno, Dasré Aurélien, Pison Gilles et Pennec Sophie, *Kinship patterns and co-residence in rural areas of Mali and Senegal: bridging the gap between longitudinal data and microsimulations*, Fifth World Congress of the International Microsimulation Association, Esch/Alzette (Luxembourg), 2-4 septembre 2015.
- Gakou Doumbia Assa et Véronique Hertrich, *Quality of age data from African censuses. Evidence from census data matching in Mali. Quelle fiabilité accorder aux déclarations sur les âges en Afrique ? Les enseignements d'un appariement de recensements au Mali*, Communication au Congrès de l'UEPA/UAPS, Johannesburg (Afrique du sud), Décembre 2015.
- Samuel Olivia, Aurélien Dasré et Véronique Hertrich, *Children's family network and dynamics: a longitudinal study in rural Mali*, Communication au Congrès de l'UEPA/UAPS, Johannesburg (Afrique du sud), Décembre 2015.



### Accueils à l'Ined

Dans le cadre du projet DyPE et de l'exploitation du corpus de contes, nous avons accueilli à l'Ined Joseph Tanden Diarra, du 3 au 9 août, et Alexis Dembele du 17 août au 29 septembre 2015.

### Prochaine réunion d'équipe : 11 janvier 2016.

Intervention de Valérie Delaunay (LPED-IRD) : "Réflexions autour de la mesure de l'entourage de l'enfant" à partir de son expérience sur différents types de données et d'approches ».

Contact : [dype-coord@listes.ined.fr](mailto:dype-coord@listes.ined.fr), Web : <http://slam.site.ined.fr/fr/DyPE/>